

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à 18H30.

NOMBRE DE
MEMBRES
PRÉSENTS : 30

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni en l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

Etaient présents :

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMÉS : 35

Mesdames et Messieurs

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Pascal NALIN Adjoint, Valérie SANNA Adjointe, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Magali SCHELLES Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuidier DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Valérie FERRARINI Conseillère, Kamel BELARBI Conseiller, Sylvia POLLET Conseillère, Claire CAMPODONICO Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Pamela PONSART Conseillère, Jimmy BESSAIH Conseiller, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Guy PORCEDO Conseiller, Patricia SPREA Conseillère, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafia BENSADI Conseillère

DATE DE LA
CONVOCATION :
15/03/2023

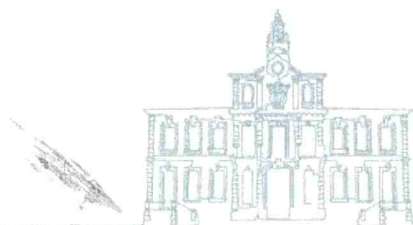
DELIBERATION
DEL_2023_033

Procurations étaient données à :

Jean-François GARCIA Adjoint par Fouzia BOUKERCHE Adjointe
Noura ARAB Adjointe par Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère
Arnaud MAZILLE Adjoint par Vincent BOUTEILLE Conseiller
Claude JORDA Conseiller par Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère
Patricia SPREA Conseillère par Laurent DESHAIES Conseiller

Secrétaire de Séance : MAZILLE Arnaud Adjoint

OBJET : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIÈRES RÉALISÉES EN 2022



Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL_2023_033

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le bilan foncier ci-dessus,

Considérant que le bilan annuel des cessions et acquisitions foncières réalisées par la Commune donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Que ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

Considérant que, pour l'année 2022, les ventes suivantes ont été réalisées :

Nom de l'acquéreur	Désignation du bien	Prix de vente	Date de signature de l'acte définitif
Mesdames SEROPIAN MONTICOLO	Parcelle CA n°807 - et Biver (123 m ²)	1 600 €	09/09/2022
SCI GSA	Parcelle CA n°810 - Biver (59 m ²)	17 000 €	28/10/2022
Consorts FOURNIER	Parcelle CB n°509 - Biver (13 m ²)	1 500 €	25/11/2022
SA d'HLM 3F SUD	Parcelle CA n°805 - Biver (32 m ²)	14 400 €	25/11/2022
Consorts LEGENDRE	Parcelle AV n°558 - Maison Quartier La Crau	420 000 €	15/12/2022
Consorts JENDOUBI	Parcelle BS n°97 - Maison Chemin de La Bonde	220 000 €	15/12/2022

Considérant que, par ailleurs, ont été réalisées les acquisitions suivantes :

Nom du vendeur	Désignation du bien	Prix de l'acquisition	Date de signature de l'acte définitif
Société COUTOT- ROEHRIG	Ensemble de parcelles (9 ha 06 a 73 ca) - Langarié, Malespine et Le Vallon	54 800 € (dont 4 800 € de frais SAFER)	15/03/2022
Propriété ALLIONE	Parcelles CB n°82 et 528 - Biver	286 000 € (dont frais d'agence de 12 000 €)	15/03/2022

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL_2023_033

Consorts STEPANIAN	Parcelle AV n°564 – Avenue du 08 mai 1945 (4 m ²)	Acquisition en échange de la constitution d'une servitude au profit des Consorts STEPANIAN	24/08/2022
Consorts NOVELLO	Parcelle BR n°418 – Chemin de La Bonde (41 m ²)	1 € symbolique	24/08/2022
Consorts PAYAN	Parcelle BE n°523 – Avenue de Mimet (84 m ²)	1 € symbolique	09/09/2022
SASU MAËCA	Parcelle BX n°630 – Biver (8 m ²)	1 € symbolique	28/10/2022
Syndicat des Copropriétaires de la parcelle BR n°203	Parcelle BR n°494 – Pesquier Nord (159 m ²)	1 € symbolique	28/10/2022

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Alain GIUSTI
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

D'adopter le bilan de ces mutations pour l'année 2022 tel qu'il figure dans les tableaux ci-dessus.

Article 2 :

D'autoriser M. le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle conformément à la règle de droit commun.

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 30 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO,
Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE,
Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA,
Magali SCelles, Noura ARAB, Danielle CHABAUD,
Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI,
Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie
FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS,
Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire
CAMPODONICO, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL_2023_033

RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent
DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI

Par 5 voix en abstention

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-
SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH

Fait à Gardanne, le 23 mars 2023

Le Maire



Hervé GRANIER

Transmis en sous-préfecture

et affiché le : **27 MARS 2023**